



## Une Histoire ...

L'histoire commença dans un garage...

L'Adapei 04 fut créée en 1964 à Saint Auban, par la volonté d'un groupe de parents désirant venir en aide « aux plus démunis »...

D'abord centrée sur les enfants par la création de l'IME à Château Arnoux, l'Adapei 04 poursuivit par l'ouverture du CAT de Saint Auban puis la création des Foyers d'hébergement de La Simonette à Forcalquier et des Tourelles à Manosque.

L'Adapei 04 investissait sa dimension départementale.

Elle s'orienta, alors, vers l'insertion professionnelle par la création de l'atelier protégé, le développement du CAT (devenu ESAT) de Manosque, vers l'accompagnement des personnes (SAVS), vers les plus jeunes et leur famille (SESSAD) et vers les plus handicapés par les structures occupationnelles, aujourd'hui regroupées à Oraison.

Elle développa, ensuite, le Foyer d'Accueil Médicalisé de Peyruis, ainsi que le SAMSAH, et ce, en direction des personnes handicapées vieillissantes et lourdement handicapées, proposant, ainsi, une palette de solutions évolutives et adaptées.

Tout récemment, l'Adapei a créé une plateforme de services à Manosque regroupant : SESSAD, section d'IME, SAVS et SAMSAH pour fluidifier le parcours des personnes handicapées du sud du département. Enfin, une unité départementale de diagnostic et d'évaluation et une Unité d'enseignement maternelle démontrent son engagement envers les personnes atteintes d'autisme et leurs familles.

L'Adapei 04 fut également à l'origine de l'Association tutélaire et du Comité départemental de sport adapté.

## Projet associatif

# Adapei 04

GENERATION 4

2016 - 2020

Les statuts définissent la raison d'être de notre association et fondent son action.

Cependant, pour la mise en œuvre opérationnelle de notre projet, il est nécessaire que notre association précise ses objectifs et les moyens qu'elle a l'intention de mobiliser à moyen terme confrontée aux nouveaux enjeux et aux mutations sociétales et législatives.

Dans cette perspective, le projet associatif constitue un outil de gouvernance, de management et de communication indispensable.

Le projet associatif organise la réflexion stratégique et sert de document fédérateur auquel chacun peut se référer.

**L'Adapei 04, acteur important, dynamique et expérimenté sur le champ du handicap dans les Alpes de Haute Provence, porte un projet ambitieux.**

### 6 domaines le caractérisent :

1. La personne accompagnée
2. L'action associative et parentale
3. Gouvernance et Dirigeance
4. L'action Gestionnaire
5. Réseau et Partenariat
6. Perspectives



## domaine 1

### LA PERSONNE ACCOMPAGNEE

L'Adapei 04 est au service de la personne en situation de handicap.

**Cette personne est unique avec son identité propre, ses potentialités, ses richesses, ses besoins, ses limites. Elle doit être reconnue comme un citoyen à part entière.**

L'Adapei 04 veille au respect de la dignité de la personne en situation de handicap en référence à :

- La loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- La Charte des droits et libertés de la personne accueillie définie dans le cadre de cette loi
- La loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- La convention internationale relative au droit des personnes handicapées du 13 décembre 2006 et ratifiée par la France le 18 février 2010.

L'Adapei 04 a permis aux personnes handicapées et à leur famille d'envisager l'avenir plus sereinement, de disposer de solutions d'accompagnement en dehors de l'exclusive solidarité familiale.

Si les établissements et services ont su répondre aux besoins des personnes en intégrant les défis de la société d'alors, ils doivent pleinement s'inscrire dans le développement de dispositifs d'accompagnement des parcours de vie des personnes pour mieux répondre aux besoins de demain.

La conception d'une personne actrice de son parcours, donc investie du pouvoir d'agir sur son propre destin, s'impose dans les évolutions actuelles et à venir du secteur du handicap en général et de l'Adapei 04 en particulier.



**Nous devons choisir notre vie**

**La société doit nous accueillir comme les autres. On doit respecter ses règles**

**Nous devons toujours avoir une solution adaptée à notre besoin**

**Nous devons être bien soignés. On doit nous expliquer simplement**

### OBJECTIFS ET ACTIONS



#### OBJECTIF 1

##### Pour un parcours de vie autodéterminé

Poursuivre l'accompagnement et le développement de la délégation départementale de « Nous Aussi », comme lieu d'expression collective et citoyenne.

Recueillir systématiquement et soutenir le projet de vie exprimé par la personne, quels que soient ses capacités et son statut.

#### OBJECTIF 2

##### Dans une société inclusive

Concourir à améliorer le regard de la société sur les personnes handicapées par des actions singulières et médiatiques.

Promouvoir les droits, mais aussi les devoirs des personnes handicapées constitutifs du statut de citoyen en renforçant notre action auprès des pouvoirs publics et administrations.

#### OBJECTIF 3

##### Selon un dispositif sans rupture

Contribuer à la mise en œuvre du PAG « Projet d'Accompagnement Global » pour chaque personne dans le cadre d'un parcours de vie évolutif et anticipé.

En valorisant les compétences et les talents de chaque personne accompagnée, notamment par la reconnaissance des acquis professionnels.

#### OBJECTIF 4

##### Et avec un parcours de vie et de santé coordonné

Accompagner la personne dans la compréhension, les choix et la gestion matérielle de son parcours de vie et plus particulièrement de santé.

Rendre accessible les informations en les expliquant et en les exprimant dans un discours et des documents en langage adapté.

**Œuvrer pour la personne handicapée**

## domaine 2

### L'ACTION ASSOCIATIVE ET PARENTALE

L'action associative et parentale fonde les valeurs que porte notre Association, en pleine solidarité avec les besoins des personnes en situation de handicap et de leur famille, bien au-delà du simple accueil dans un établissement spécialisé.

Au terme de 50 ans d'action, l'Adapei 04 se doit de poursuivre les valeurs fondatrices au travers :

D'actions de proximité engagées par les bénévoles pour retisser un lien sur leur territoire avec les familles, les écouter et offrir un lieu d'échanges, de soutien, d'entre-aide, de convivialité et d'information, et enfin adapter ou inventer avec elles les services associatifs dont elles ont besoin

Mais également au travers :

D'une présence accrue de la parole des personnes en situation de handicap, au-delà de leur expression sur leur parcours de vie, pour favoriser leur citoyenneté jusqu'à leur auto-représentation.

Confronté à l'évolution de notre société et des nouveaux modes de vie, dans un contexte de crise économique, comment perpétuer les valeurs humaines et comment promouvoir la citoyenneté de la personne accompagnée ?



Nos parents s'engagent pour nous

Nous aussi, nous devons agir

Nous devons affirmer nos souhaits

Nos familles doivent s'aider et communiquer entre elles et avec les professionnels

## OBJECTIFS ET ACTIONS



### OBJECTIF 1

#### Une association de parents militants

Sensibiliser et faire adhérer les parents à l'association et à son projet en développant des actions spécifiques à destination des non adhérents.

Inciter les parents/familles à participer à la vie de l'association.

### OBJECTIF 2

#### Et de personnes handicapées

Créer un réseau de solidarité interne aux personnes accompagnées et promouvoir le tutorat des plus jeunes.

Donner aux personnes accompagnées le pouvoir d'agir sur les orientations et réalisations de la vie associative.

### OBJECTIF 3

#### Pour une action politique forte

Renforcer le poids politique de l'association en exprimant et en affirmant les valeurs et positions politiques et en mobilisant, si besoin...

Engager des actions de lobbying auprès des pouvoirs publics et des partenaires.

### OBJECTIF 4

#### Sans oublier les fondamentaux de solidarité

Redynamiser le militantisme et l'action familiale individuelle et collective et la vie associative en mettant en place des lieux et moyens d'échanges.

Adapter les modalités d'informations et d'échanges avec les familles aux nouvelles techniques de communication et aux nouvelles formes de vie sociale.

**Solidarité et Action politique**



## domaine 3

### GOVERNANCE et DIRIGEANCE

Dans le paysage sanitaire, social et médico-social, la réponse des associations du Mouvement Parental occupe une place singulière aux côtés de la réponse publique.

Légitimée par son ancrage sur le territoire, sa capacité à devancer les besoins non couverts des populations, son souci de servir l'intérêt général, sa capacité à être un acteur économique à part entière, le secteur privé non lucratif est caractérisé par une Gouvernance originale portée par des bénévoles.

La spécificité de notre mouvement fait que ces bénévoles sont les parents, parfois les amis et maintenant « les usagers » eux-mêmes, objet de notre action.

La mixité des acteurs statutairement différents, bénévoles pour la Gouvernance et salariés pour la Dirigeance, si elle induit en première lecture la complémentarité, ne va pas sans questionner les méthodes, les procédures et les processus de décision et de management.

Les effets conjugués de la professionnalisation des activités, de l'évolution des politiques publiques, de la réforme de l'Etat, des nouvelles contraintes budgétaires, des nouveaux rapports à construire avec les usagers, de la transition des dirigeants, transforment de manière majeure toute l'organisation de notre association et interroge sa gouvernance.



Nos parents gèrent l'association

Les professionnels gèrent les établissements

Ils sont complémentaires

Nous aussi, nous devons participer à la vie de l'association

## OBJECTIFS ET ACTIONS



2014 : 50 ans de l'Adapei 04

### OBJECTIF 1

Une gouvernance politique, une dirigeance gestionnaire et technique

Mettre en capacité les administrateurs d'exercer la gouvernance politique de l'association sans perdre notre identité

Déléguer, soutenir et donner les moyens aux professionnels, et en premier lieu, au directeur général d'exercer la direction gestionnaire et technique de l'association et de ses établissements et services.

Conforter la synergie entre gouvernants et dirigeants et affirmer la complémentarité et la place de chacun.

### OBJECTIF 2

Selon des délégations formalisées

Mettre en place les délégations de chaque administrateur en déclinaison des statuts et du règlement intérieur de l'association pour chaque action ou domaine d'actions en privilégiant le travail en commission.

Actualiser les délégations données à la direction générale et les sous délégations aux cadres de direction transcrites dans le Document Unique de Délégation.

### OBJECTIF 3

Pour éclairer les administrateurs

Former les administrateurs et leur transmettre les informations et explications nécessaires pour effectuer les choix politiques adaptés aux enjeux du secteur et de l'association.

Amplifier la fonction des représentants de l'association au sein des Conseils de la Vie Sociale des établissements.

### OBJECTIF 4

Et gouverner pour et avec les personnes handicapées

Mettre en œuvre les nouveaux statuts de l'Adapei permettant la participation des personnes handicapées aux organes gouvernants de l'association.

Incorporer dans les dispositifs associatifs de gouvernance des personnes accompagnées et les soutenir dans l'exercice de leur fonction.

**Equilibre et Complémentarité**

## domaine 4

### L' ACTION GESTIONNAIRE

L'usager est le cœur des préoccupations de l'Adapei 04.

L'ambition est de pouvoir proposer à chaque personne, la solution la plus adaptée en fonction de sa situation et de développer une qualité d'accompagnement optimum.

L'Adapei 04 accueille des personnes handicapées (et leur famille), déficientes intellectuelles, polyhandicapées, en situation d'autisme et d'handicap psychique, et leur offre, si elles le souhaitent la possibilité d'un accompagnement des premières années de leur vie à leur fin de vie.

En fonction de la situation de chaque personne, l'Adapei 04 apporte une réponse concrète aussi complète que possible au travers d'établissements et de services, par l'éducation, la scolarisation, la formation, l'exercice d'une activité professionnelle, en milieu ordinaire ou protégé, l'hébergement adapté, l'accès aux soins, aux rééducations, aux loisirs, à la vie sociale...

Elle s'appuie sur des équipes de professionnels diplômés et compétents, sachant s'adapter aux évolutions par la formation et exerçant dans des conditions de travail adéquates. Ils concrétisent les projets d'accompagnement personnalisés dans le cadre des projets d'établissements et de services pour permettre l'épanouissement des personnes accueillies.

Elle poursuit son développement et son adaptabilité dans le cadre de moyens alloués qu'elle cherche à optimiser.



**On doit nous accompagner et nous respecter**

**On doit essayer de vivre dans la société**

**Les professionnels nous aident dans notre vie et nos projets**

**L'association doit être bien gérée**

## OBJECTIFS ET ACTIONS



Inauguration de l'Orange Bleue

### OBJECTIF 1

**Un accompagnement laïque, de proximité, de qualité et bienveillant,**

Prioriser l'accompagnement humain et la qualité de la relation envers les personnes accompagnées et de façon plus générale au sein des établissements et services.

Poursuivre la démarche engagée d'amélioration continue de la qualité des pratiques professionnelles.

### OBJECTIF 2

**Dans une visée inclusive**

Rechercher en premier lieu, l'accompagnement dans, par et avec les dispositifs de droit commun.

Poursuivre l'institutionnalisation, néanmoins ouverte sur l'extérieur, pour les personnes présentant un handicap sévère nécessitant un accompagnement dans les actes de la vie quotidienne et préserver leur sécurité.

### OBJECTIF 3

**Avec des professionnels techniques et compétents**

Poursuivre la politique RH faite de qualification, de formation et d'adaptation des compétences et accompagner le projet professionnel de chaque salarié.

Dialoguer avec les partenaires sociaux en respectant les prérogatives de chacun.

### OBJECTIF 4

**Et selon une gestion rigoureuse, globale et environnementale**

Gérer les moyens financiers et matériels avec rigueur, transparence et compétence, tout en modifiant les organisations pour s'adapter au changement.

Privilégier la gestion globale et pluriannuelle par une contractualisation des objectifs et des financements et une recherche permanente de solutions innovantes.

**Un panel de solutions pour la personne handicapée**

## domaine 5

### RESEAU ET PARTENARIAT

L'ouverture des établissements et services à leur environnement pour mieux accompagner les parcours personnalisés des personnes en situation de handicap s'inscrit dans notre quête d'une société inclusive.

L'ouverture des établissements et services à leur environnement est, maintenant, une constante dans les recommandations de bonnes pratiques professionnelles.

Mais, au-delà, il s'agit de traduire l'objectif d'inclusion des personnes en situation de handicap dans notre société et ses différents dispositifs.

Alors, comment développer la mutualisation, la coopération, la collaboration, la coordination ... qui sont, bien souvent, nécessaires pour accompagner les trajectoires personnalisées des personnes accueillies ?

A partir du diagnostic des ressources de l'environnement mobilisées par l'association et ses établissements et services et celles qui devraient l'être dans une vision prospective ou dans une dimension stratégique, quel(s) type(s) de travail en réseau et quels partenariats ?

#### Des transversalités :

#### enjeux d'inclusion - enjeux stratégiques



Nous devons choisir notre vie

Nous devons faire des expériences pour apprendre à vivre

On doit pouvoir modifier notre projet en fonction de nos progrès ou de nos difficultés

On doit faire le point régulièrement sur notre projet

## OBJECTIFS ET ACTIONS



### OBJECTIF 1

#### Des projets de vie selon une logique de parcours,

Raisonnement à partir du projet de vie et non plus à partir des solutions disponibles.

Promouvoir la logique de parcours en construisant le projet d'accompagnement personnalisé selon une trajectoire à moyen terme et constamment réactualisé.

### OBJECTIF 2

#### Dans un dispositif partenarial et coordonné

Amplifier le partenariat avec la MDPH et les instances institutionnelles et décisionnelles, et être le partenaire constructif, proposant de multiples solutions.

Etre acteur du dispositif permettant la pluralité de solutions potentielles en contribuant à sa constitution.

### OBJECTIF 3

#### Au sein d'un réseau

Poursuivre et développer l'appartenance et l'implication dans les réseaux d'accompagnement et de proximité en développant notamment le réseau Santé.

Poursuivre et amplifier la participation, voire l'animation, des réseaux, collectifs et instances au niveau départemental et régional et l'implication dans les stratégies nationales par l'engagement actif aux unions et fédérations.

### OBJECTIF 4

#### Dans une dimension d'évaluation continue

Promouvoir la qualité des interventions et la bien-être en se dotant d'un dispositif d'évaluation continue de toute action, au-delà des évaluations institutionnelles internes et externes et déterminer des plans d'action consécutifs aux évaluations, les suivre et les évaluer à leur tour.

Contractualiser les partenariats institutionnels sans pour autant négliger la spontanéité des contacts informels et personnels.

## domaine 6

### PERSPECTIVES

La vision rénovée et inclusive de la place des personnes handicapées dans la société et l'évolution des réformes en cours, conduisent, tout naturellement, à dégager les perspectives d'évolution de l'Adapei 04 et les actions à venir.

Notre réflexion doit s'orienter aujourd'hui sur l'observation renouvelée des besoins et des attentes des personnes en situation de handicap et de leur famille, pour demain, adapter l'offre et par conséquent, sur la façon dont nous pouvons et devons réinventer notre organisation au regard de ces nouvelles aspirations.

Les perspectives de montée en charge de la demande sont réelles, la stagnation des financements tout autant.

Comment concilier l'objectif incontournable et non négociable, d'une solution adaptée pour tous, des jeunes enfants aux personnes avancées en âge avec des moyens constants voire en diminution ?

Ce nécessaire travail de réflexion prospective nous conduit à nous interroger sur notre capacité à dynamiser notre association, sur notre possibilité à nous adapter pour tracer l'Adapei 04 de demain.

### Réinventons notre Association



On doit nous accompagner pendant toute notre vie si on en a besoin

On doit aider les plus jeunes d'entre nous

On doit nous aider quand on vieillit

On doit nous proposer plusieurs solutions

## OBJECTIFS ET ACTIONS



### OBJECTIF 1

#### Une offre d'écoute et d'accompagnement

Maintenir le fondement même de notre association permettant l'échange, la solidarité et l'écoute des personnes et de leurs familles

Mettre en œuvre le « zéro sans solution » en proposant à chaque personne et à chaque famille, l'accompagnement adapté à sa situation y compris institutionnel.

### OBJECTIF 2

#### Des jeunes enfants et de leur famille

Insister sur le champ de la petite enfance par des diagnostics et accompagnements précoces, inclusifs, multi partenariaux et hautement techniques et adapter notre offre de service en développant le coaching et l'accompagnement des familles.

Se doter d'outils et de modalités de communication permettant l'information en temps réel des parents ou responsables légaux de l'accompagnement de leur enfant ou protégé dans un souci de dialogue et de partage.

### OBJECTIF 3

#### Aux personnes vieillissantes

Adapter leurs conditions de vie et de travail aux conséquences de leur avancée en âge en gérant avec souplesse et prévoyance chaque situation.

Leur proposer des solutions variées et adaptées selon une politique associative clairement définie allant du maintien à domicile, au FAM pour personnes vieillissantes.

### OBJECTIF 4

#### Dans une diversité de solutions et de financements

Demeurer force de proposition et d'innovation pour des solutions adaptées : accompagnement séquentiel, accueil de jour, accueil temporaire, élargissement à d'autres populations, ... sur un territoire régional en s'adaptant à la demande.

Développer et optimiser les synergies entre les potentialités internes actuelles.

Rechercher de nouveaux modes de financements, au-delà de la réforme de la tarification.

Selon l'expression de la personne handicapée.



# Projet associatif Adapei 04

1

2

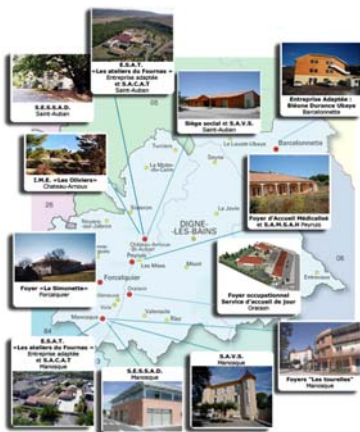
3

4

5

6

objectifs



## Méthodologie d'élaboration du Projet Associatif

### Un groupe de travail à la composition plurielle

- Personnes accompagnées
- Parents membres du Conseil d'Administration
- Professionnels cadres et non cadres
- Conseillers techniques
- Direction Générale

### Un bilan du Projet Associatif 2011 - 2016

- Diffusé à l'ensemble des adhérents
- Mis en ligne sur le site Adapei 04

### Un Appel à contribution

- Après des adhérents et professionnels
- Mis en ligne sur le site Adapei 04

### Une consultation des Présidents des CVS

- En réunion plénière

### Un Comité de pilotage

Constitué par le Conseil d'administration

### Une Référente :

Florence DOMINGUEZ

Ce projet associatif dresse les perspectives pour les 5 années à venir.

Il prend en compte notre histoire, nos valeurs, notre éthique, les nouvelles aspirations des personnes handicapées et de leurs familles, les évolutions des politiques publiques, les contraintes économiques et budgétaires, le cadre législatif... afin de promouvoir la Dignité et la Citoyenneté des personnes en situation de handicap et leur inclusion dans notre société.

Il est un outil de pilotage et de dialogue, qui doit s'adapter constamment à l'évolution du contexte et servir de fondation aux projets d'établissement et de service.

Le pilotage de ce projet, qui implique tous les acteurs de l'association, s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des prestations développées pour la plus grande satisfaction des personnes accompagnées et de leur famille.

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE  
DE PARENTS, DE PERSONNES  
HANDICAPEES ET DE LEURS AMIS  
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

#### Siège social et administratif

21,bis Rue Paul Cézanne

BP 34

04600 SAINT AUBAN

Téléphone : 04 92 64 96 00

Télécopie : 04 92 64 96 09

Messagerie : [sqr.t.siege@adapei.04](mailto:sqrt.siege@adapei.04)

[www.adapei-04.fr](http://www.adapei-04.fr) facebook : Adapei 04



Projet validé à l'Assemblée Générale du 4 juin 2016

Janvier 2016

GT 1

Février 2016

GT2

Bilan

Mars 2016

appel contribu

COFIL

Avril 2016

GT 3

Mai 2016

Président CVS

GT 4 et COFIL

Juin 2016

Présentation AG